

TENDER ADDENDUM

**Greenbelt Lands Maintenance Management
Services
NCC Tender File # NG247
December 12, 2013
ADDENDUM NO: 3**

ADDENDA À LA SOUMISSION

**Services de gestion de l'entretien des terrains de
la Ceinture de verdure
Dossier de soumission de la CCN no. NG247
Le 12 décembre 2013
ADDENDA NO: 3**

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender/Proposal and Contract Documents:

1. Refer to separate annex for Bidder's Conference Minutes – 8 pages.

Allan Lapensée for
Nicole Galipeau
Senior Contract Officer
Procurement Services

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat :

1. Référé à l'annexe séparée des minutes de la conférence des soumissionnaires – 10 pages.

Allan Lapensée pour
Nicole Galipeau
Agent principal des contrats
Services d'approvisionnement

Procès-verbal de la Conférence des Soumissionnaires

Contrat pour la gestion de l'entretien – Ceinture de verdure

Salle 702, 40 Elgin, Ottawa

4 décembre, 2013 à 9h00.

1 - Introduction

- François Cyr gestionnaire principal de la Ceinture de verdure (CV) souhaite la bienvenue aux entrepreneurs présents (voir liste des présences à l'annexe 1) et les remercie de leur participation au processus de renouvellement du contrat d'entretien de la Ceinture de verdure. Il souligne trois points importants recherchés chez les soumissionnaires.
 1. Nous recherchons un entrepreneur qui sera proactif c'est-à-dire qu'il planifiera son travail et ira au-devant des tâches à accomplir; bref un entrepreneur qui n'est pas en attente des demandes venant de la CCN.
 2. Nous recherchons un entrepreneur qui sera courtois envers les gens qui utilisent la Ceinture de verdure et les voisins de la CV, surtout résidentiels.
 3. Nous recherchons un entrepreneur qui aura des pratiques de qualité et respectueuses de l'environnement, et qui veillera à ce que celles-ci soient respectées tout au long du contrat.

- Il présente le contexte de la Ceinture de Verdure :
 - La CV est un vaste espace vert d'environ 20,000 ha, gérée par la CCN. La CV est un mélange de fermes, de forêts, de zones humides et d'institutions du gouvernement fédéral.

 - La CCN est propriétaire des ¾ de la superficie de la CV. Une partie des propriétés de la CCN fait l'objet de baux de location, majoritairement pour l'agriculture et est gérée par la division de gestion de l'immobilier tandis que le reste, les forêts, les zones naturelles et les installations récréatives sont gérées par le portefeuille de la Ceinture de verdure.

 - Il y a plus de 150 km de sentiers, 25 km de chemins forestiers, 25 km de sentiers récréatifs, et 4 km de promenades de bois et passerelles. Il y a plus de 3,5 millions de visites par année.

- Depuis la privatisation de certaines opérations de la CCN en 1996, la CCN a retenu les services d'entreprises privées pour l'entretien de ses terrains. 4 contrats d'entretien du territoire de la CV ont été émis depuis 1996 : avec ELM en 96, avec Gemma Properties en 99 et avec Lafleur de la Capitale en 2003 et en 2008.
- La présente Invitation à soumissionner ne couvrira que les terrains de la CCN dans la CV qui ne sont pas loués.
- Le personnel de la CCN présent:
 - Marc Denis – Agent de surveillance du portefeuille (Ceinture de verdure).
 - Nicole Galipeau – Agent principal aux contrats (Direction des finances et de l'approvisionnement).
 - Michel Charbonneau secrétaire.
- L'objectif de la Conférence des soumissionnaires est de fournir aux soumissionnaires l'opportunité d'obtenir des clarifications sur le contrat de gestion de l'entretien. (Voir l'ordre du jour en annexe 2).

2 - Vue d'ensemble

Énoncé des travaux

Marc Denis fait un **survol** de quelques exigences opérationnelles. Pour connaître toutes les exigences du contrat, il faut se référer l'Invitation à soumissionner.

Section 3 Exigences générales

Il attire l'attention sur l'importance pour l'entrepreneur de produire un plan de travail annuel (mai de chaque année) et sur les rapports d'exécution des tâches (soumis une fois par semaine d'avril à novembre et aux deux semaines de décembre à mars). (Voir article 3.5.1.3 de l'Invitation à soumissionner).

Il attire également l'attention sur les réunions du Comité de gestion de l'entretien de la Ceinture de verdure qui constitue un forum de célébration des succès, de discussion sur les lacunes du déroulement du contrat et de révision des plans de travail à venir. (Voir article 3.5.1.4 de l'Invitation à soumissionner)

Afin d'être proactif, la CCN demande à l'Entrepreneur d'affecter à ce contrat un superviseur et une équipe dédiée suffisantes pour répondre aux exigences du contrat. (Voir article 3.5.1.1 de l'Invitation à soumissionner).

L'entrepreneur est prié de prendre note que la CCN désignera un AGC (Agents de la gestion de portefeuille) tel que décrit à l'article 3.5.1.2 de l'Invitation à soumissionner. Par contre dépendant des enjeux, L'AGC pourra être différent. Marc Denis s'occupera des enjeux opérationnels, Louis Lévesque des enjeux administratifs et François Cyr des autres enjeux.

Section 4 Exigences relatives aux services opérationnels

Article 4.1 Sentiers de randonnée et pistes de ski (environ 150 km):

Le travail consiste entre autres à

- tondre de gazon (bande tondue de 1 mètre de chaque côté des sentiers et pistes selon une hauteur de 15 centimètres) Ceci correspond une fréquence de coupe de plus ou moins une fois par mois.
- enlever les arbres et les branches dangereux
- faire l'élagage (Il faut maintenir un dégagement du couvert forestier de 2,5 mètres de hauteur.)
- réparer les surfaces de sentiers
- réparer les ponceaux et passerelles
- Entretien la signalisation et tous les biens associés à ce réseau.

Article 4.3 Sentiers récréatifs (environ 25 km)

- Ce sont des sentiers plus larges ou il y a plus de tonte de gazon (bande de 1,5 mètre de chaque côté des sentiers à une hauteur de 15 centimètres). Ces sentiers requièrent une grande intensité d'entretien.
- enlever les arbres et les branches dangereux
- faire l'élagage (Il faut maintenir un dégagement du couvert forestier de 2,5 mètres de hauteur).
- Les sentiers en poussière de roche doivent être nivelés mécaniquement en début de saison et lorsque requis pour en supprimer les imperfections.
- Les sentiers dont la surface est asphaltée devront être balayés de leur débris en début de saison et au besoin par la suite incluant l'enlèvement des feuilles à l'automne.

Article 4.4 Promenades en bois et passerelles (environ 4 000 mètres linéaires)

- Ces structures sont en bois naturel et non traités. (Aucun bois imprégné sous pression ne doit être utilisé pour ces structures).
- Il faut remplacer au besoin les éléments de bois détériorés (ex. : planches, rampes, etc.)
- Il faut s'assurer que les surfaces soient toujours lisses et sans défauts.

Article 4.5 Terrains de stationnement au départ des sentiers

- Il y a 26 terrains de stationnements dans la CV.
- Aucun entretien n'est requis sur 4 stationnements (Voir l'Invitation à soumissionner).
- 6 stationnements requièrent un entretien réduit.
- Les autres stationnements requièrent un entretien régulier incluant entre autre l'entretien des toilettes et la collecte des déchets.

Article 4.6 Collecte des déchets

- L'entrepreneur doit inspecter les sites quotidiennement. Il videra les contenants chaque semaine ou lorsque les sacs seront au moins à moitié remplis. Il devra fournir les sacs.
- L'entrepreneur devra également s'occuper des déversements illégaux. Par contre, il faut prendre note que les coûts afférents au traitement des déversements illégaux sont couverts par la limite financière de 15,000 \$ énoncée à l'article 3.14.3 de l'Invitation à soumissionner

Article 4.5.3 Déneigement et déglacage des terrains de stationnement au départ des sentiers

- Le contrat requière très peu de déneigement et de déglacage. Les voies d'accès aux toilettes, aux panneaux d'information et aux points de départ des sentiers doivent être déneigées et déglacées par l'entrepreneur.
- Le matériel de déglacage constitue un extra au contrat.

Article 4.5.5 Aires de pique-nique.

- Les aires de pique-nique sont des stationnements réguliers à l'intérieur desquels sont installés des tables de pique-nique et des abris à pique-nique.

4.5.6 Entretien des autres biens situés au départ des sentiers.

- Les autres biens sont les suivants : tableaux d'affichage, panneaux de signalisation et d'interprétation, clôture de perche, clôture et barrières de ferme, barrières constituées de barres de bois, butoirs de surbaissement en acier, blocs rocheux.
- Voir l'article 4.5.6.2 de l'Invitation à soumissionner pour les exigences d'entretien.

Article 4.6 Sites historiques/culturels.

- Carlsbad Springs est un petit site avec une fréquentation moyenne qui comprend entre autre un petit kiosque, un stationnement et des poubelles. Ce site est saisonnier. Il faut donc procéder à son ouverture et à sa fermeture.
- Le Four à chaux fait partie du réseau de sentier qui est en opération tout au long de l'année. Des actes de vandalisme et des feux de camp illégaux y sont observés.

4.7 Terrains naturels

- Dans ces sites il y a entre autres des déversements illégaux, de l'empiétement, des intrusions du vandalisme auxquels l'entrepreneur doit réagir. Il doit entre-autre ramasser les carcasses des petits animaux. Il y a peu de tonte de gazon. Voir l'article 4.7.2.1 pour la nouvelle exigence de 80 heures-personnes par année pour l'enlèvement des espèces envahissantes.

Procédures d'administration des marchés

- Nicole Galipeau rappelle aux entrepreneurs que le site officiel pour obtenir toute l'information relative aux appels d'offre du gouvernement est bien le www.buyandsell.gc.ca. Les entrepreneurs sont priés de prendre note qu'ils sont responsable d'aller chercher toute l'information pertinente sur ce site.
- Elle rappelle que contrairement à ce qui a été demandé dans le passé soit des demandes de propositions cette fois ci c'est une Invitation à soumissionner. C'est donc plus simple et il suffit de présenter un prix avec les éléments obligatoires spécifiés à l'article 7.2 de l'Invitation à soumissionner.
- L'entrepreneur choisi aura à fournir d'autres documents.
- Si entrepreneur n'identifie pas un addendum avec sa soumission, la CCN tentera de communiquer avec celui-ci pour confirmer sa position.

3 - Question et réponses

Q1 : Les entrepreneurs mentionnent que la carte sur le site www.buyandsell.gc.ca est trop petite.

R1 : La carte des sentiers de la Ceinture de verdure a immédiatement été distribuée aux participants.

Q2 : Est-ce qu'il y a des barrières que l'entrepreneur doit ouvrir et fermer soir et matin?

R2 : Non il n'y en a aucune.

Q3 : Est-ce que l'entretien de tous les ponceaux, fossés et bassins de rétention est inclus dans le contrat?

R3 : Oui l'entretien limité de ces items est inclus dans le contrat mais l'entretien de tous ces items ne doit pas être fait en même temps. De plus, il n'y a pas de bassins de rétention dans ce contrat.

Q4 : Il y a 150 km de sentiers à entretenir dans ce contrat. Ça représente combien de tonte de gazon en superficie?

R4 : Cette information n'est pas disponible.

Q5 : Est-ce qu'il y a de l'émondage esthétique à faire dans le présent contrat. Est-ce qu'il y a des arbres patrimoniaux sur les terrains de la Ceinture de verdure?

R5 : Non, il n'y a pas d'arbres patrimoniaux et le seul émondage requis dans ce contrat est l'émondage d'entretien et de sécurité (ex. branches suspendus) incluant l'enlèvement des arbres dangereux près des infrastructures. L'enlèvement des arbres dangereux sur le périmètre (limites) de la CV est exclu de ce contrat. Les branches et les arbres coupés sont étendus dans la forêt adjacente.

Q6 : Dans les cas de tempête de verglas quel sont les attentes de la CCN par rapport au travail de l'entrepreneur?

R6 : L'entrepreneur doit prendre les actions nécessaires à la protection du public incluant entre autre la pose de signalisation.

Q7 : Dans les cas de température extrême est ce que les entrepreneurs peuvent s'attendre à une participation de la CCN pour remettre les infrastructures en état?

R7 : C'est du cas par cas. Une démonstration devra être faite et une décision sera prise.

Q8 : Est-ce que la CCN a son propre programme d'émondage?

R8 Non.

Q9 Est-ce que l'entrepreneur est responsable de l'enlèvement des arbres malade (ex. agrile du frêne) ?

R9 : Oui il est responsable de l'enlèvement des arbres malades.

Q10 : Est-ce que la CCN prévoit se départir dans un avenir rapproché de la responsabilité d'entretien de sites de la Ceinture de verdure, ce qui aurait un impact sur les revenus du présent contrat?

R10 : La CCN vient d'approuver le plan directeur de la Ceinture de verdure qui confirme la vocation prioritaire de conservation de la Ceinture de verdure ainsi qu'une vocation secondaire de récréation. La CCN n'a pas présentement de plan de cession de responsabilités ou de terrains.

Q11 : Est-ce que la responsabilité de l'entrepreneur est en cause si un accident intervient sur les voies d'accès aux toilettes et autres dont il assure le déneigement et le déglçage?

R11 : Oui puisque c'est une exigence du contrat.

Q12 : Est-ce que l'entrepreneur est tenu de répondre à l'intérieur de 10 minutes comme le stipule l'article 3.9 de l'Invitation à soumissionner?

R12 : Oui, l'article 3.9 de l'Invitation à soumissionner demeure inchangé.

Q13 : Est-ce que l'entrepreneur est tenu de respecter les normes de nidification avant d'abattre un arbre?

R13 : Oui mais l'entrepreneur en consultation avec l'AGC doit mettre immédiatement en place des mesures pour assurer la sécurité du public.

Les entrepreneurs sont invités à la visite de site qui aura lieu aujourd'hui à partir de 12h30

Annexe 1

Liste des présences à la Conférence des soumissionnaires

<u>Company</u>	<u>Name</u>
Gemma Property Services	Anthony Arruda
TPCC	Sam Hargadon
Demsis	Genevieve Aubrey
Demsis	Stephane Pratt
Demsis	Steve Desbien
Lafleur	Jim Curran

Annexe 2

Ordre du jour

**Bidder's Conference
Conférence des soumissionnaires**

**Greenbelt Maintenance Contract
Contrat de la Ceinture de verdure
December 4, 2013,
4 decembre 2008,**

9:00 am

9h00

40 Elgin, Ottawa. (Room 702), (Salle 702)

Agenda

Ordre du jour

1. Introduction

- Opening Remarks (Francois Cyr)
- Mot de bienvenue (Francois Cyr)

- Conference objectives (Francois Cyr)
- Objectifs de la conference (Francois Cyr)

2. Overview

Vue d'ensemble

- Scope of work (Louis Levesque)
- Énoncé des travaux (Louis Levesque)

- Procurement Process (Nicole Galipeau)
- Procédures d'administration des marches (Nicole Galipeau)

- Questions and answer process (Francois Cyr)
- Procédures sur les questions et réponses (Francois Cyr)

3. Question Period

Période de questions